



---

# Procès Verbal

## du Conseil Municipal du 22 janvier 2025 en mairie

---

Le 22 janvier 2025, sous la présidence de Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Maire, le conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni.

**Étaient Présents :** Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Madame CHEMARIN Maria, Monsieur BASTION Jean-Luc, Madame ER.RAFIQI Magali, Monsieur BURLET Christophe, Monsieur BADOIL Daniel, Madame LEFLON Dominique, Madame CHENAILLES Sandrine, Madame MABON Céline, Madame CABAUSSEL Virginie, Monsieur MICHEL Sébastien.

**Était absent excusé :**

**Était absente :** Madame LOMBARDO Carine, Monsieur JASNOWSKI Renaud, Monsieur VATTLET Thierry.

**QUORUM :** la majorité sera à 8 membres présents

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11/12/2024
  - Délibération : Approbation du projet de carte communale des ZAER annexée et autorisation de signature du Maire tout document afférent
  - Délibération : Autorisation de signature du Maire de la convention de veille et de stratégie foncière entre EPORA, Courzieu et la CCPA et tout acte s'y rattachant.
  - Délibération : Autorisation de signature du Maire de la convention d'usage des points d'apport volontaire en domaine public destinés à la collecte des déchets sur la commune de Courzieu
  - Délibération : Approbation des nouveaux tarifs de la Redevance Assainissement Collectif pour l'année 2025 et la nouvelle redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif.
  - Délibération : Autorisation de signature du Maire de l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat relative à l'extension du périmètre de transmission des actes relevant de la commande publique.
  - Délibération : Fixation du prix de vente de 3 panneaux « Villes et villages fleuris » 2 fleurs à la commune d'Yzeron.
  - Délibération : Remboursement à Magali Er Rafiqi de l'achat des cartes cadeaux pour la remise des lots du concours de fleurissement 2024.
  - Délibération : Demande de subvention au titre « Aménager un premier ou dernier commerce en milieu rural » auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.
  - Rapport des commissions
  - Questions diverses
- 



Le compte rendu de la réunion du 11/12/2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **DELIBERATIONS**

### **→ ELABORATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)**

Le maire explique que la loi d'accélération de la production des Énergies Renouvelables (EnR), adoptée le 10 mars 2023 confère aux communes un rôle central dans la planification de la transition énergétique. Les municipalités sont chargées de définir sur leur territoire des zones d'accélération pour les énergies renouvelables, en utilisant un portail cartographique du ministère de la Transition énergétique.

Cette loi vise à accélérer le déploiement de sites de production d'énergies renouvelables en organisant la planification, en identifiant des espaces adaptés aux différents projets et en simplifiant des procédures administratives. Des incitations financières pourront être mises en place par l'Etat dans certaines situations pour encourager les porteurs de projets à privilégier les zones identifiées par les communes.

Les communes sont invitées à orienter les futurs porteurs de projets vers des zones préférentielles d'implantation, tout en veillant à l'intégration paysagère appropriée des filières et au respect des environnements naturels, agricoles, forestiers et culturels.

Pour autant, sur les zones d'accélération, les porteurs de projets ne bénéficieront pas d'une autorisation automatique. Des études d'impact, des enquêtes publiques et/ou des instructions administratives seront toujours nécessaires suivant le cadre réglementaire des projets en question. L'implantation en dehors des zones d'accélération restera en outre possible. Des zones d'exclusion pourront être définies ultérieurement si les zones définies par les communes permettent d'atteindre les objectifs régionaux de production des énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors de celles-ci. Toutefois, un comité de projet devra obligatoirement être mis en place, afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans leur conception.

Les porteurs de projets seront, quoiqu'il en soit, incités à se diriger vers ces ZAENR qui témoignent d'une volonté politique et d'une

adhésion locale du projet ENR.

Le fait qu'un projet soit situé en zone d'accélération permet des délais réduits d'instruction des demandes d'autorisation, mais ne permet pas de déroger à la réglementation.

Les communes identifient les zones par délibération du conseil municipal, après concertation du public selon les modalités qu'elles déterminent librement.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire indique que la commune s'est associée à la Communauté de communes du pays de l'Arbresle (CCPA) et aux autres communes membres pour organiser la concertation publique. Les éléments nécessaires à la compréhension des propositions de ZAENR ont été mis à disposition du public selon les modalités suivantes :

- Consultation électronique sur le site de la CCPA
- Communiqué de presse
- Affichage sur panneau Pocket

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE le projet de carte communale des ZAER annexée à la présente délibération et AUTORISE le maire à signer tout document afférent

Approbation de la convention de veille et de stratégie foncière entre la Commune de Courzieu la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle et l'EPORA

Lors du conseil municipal du 4 septembre 2024, la Commune a délibéré pour signer la convention de veille foncière avec EPORA et la CCPA.

Un montant d'études préalables de 150 000 € dans la délibération avait été proposée par la CCPA, alors que dans la convention il avait été noté 50 000€, de ce fait le conseil municipal doit délibérer à nouveau en modifiant le montant de 150 000€ en 50 000€ dans la délibération afin d'approuver la convention de veille et de stratégie foncière entre la Commune de Courzieu, la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle et l'EPORA. (Voir le Compte Rendu du 4 septembre 2024)

Après en avoir délibéré le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention de veille et de stratégie foncière entre EPORA, Courzieu et la CCPA annexée à la présente délibération, et à signer tout acte s'y rattachant

→ APPROBATION DE LA CONVENTION D'USAGE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE EN DOMAINE PUBLIC DESTINÉS À LA COLLECTE DES DÉCHETS SUR LA COMMUNE DE COURZIEU

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la mise en place de conteneurs collectifs sur la voie publique implique la signature de la présente convention d'usage afin de valider la répartition des responsabilités d'entretien et d'utilisation des conteneurs et de leurs abords.

La présente convention a pour objet de définir les modalités concernant la gestion des conteneurs (collecte, maintenance et communication) situés sur le domaine public communal.

La liste des conteneurs présents sur le territoire de la commune se trouve en annexe 1 de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** la convention établie pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et les documents s'y rapportant

→ APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2025 ET LA NOUVELLE REDEVANCE POUR PERFORMANCE DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Le Maire explique que les élus du conseil communautaire, par 25 voix pour, 8 contre et 7 abstentions, ont fait le choix de mettre en place une part fixe à 20 € HT en plus de la part variable à 2.60 € HT/m<sup>3</sup> d'eau consommée sur la RAC (redevance assainissement collectif).

Cela permettra de sécuriser les recettes de ce service, nécessaires pour le financement des très lourds investissements à réaliser sur le territoire au niveau assainissement.

Le Maire ajoute par ailleurs que la loi de finances 2024 a modifié le dispositif des redevances des Agences de l'Eau à partir du 1er janvier 2025. L'Agence de l'eau RMC, Rhône- Méditerranée -Corse, instaure sur sa circonscription administrative, une redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif au titre des années 2025 à 2030, en application des articles L.213-10-6 et suivants.

**Cette nouvelle redevance « performance assainissement » sera une nouvelle dépense pour la CCPA à compter de 2025.**

La commission assainissement propose de

la faire figurer sur la facture d'eau sur une ligne dissociée de celle de la redevance assainissement et de communiquer la note de synthèse transmise par l'Agence de l'eau aux abonnés du service (via les sites internet des communes en plus de celui de la CCPA).

Simulation sur la facture type à 120 m<sup>3</sup> avec instauration de la part fixe à 20 € + affichage de la nouvelle redevance pour performance assainissement :

Dénomination	2024	Facture type 120 m <sup>3</sup>	2025	Facture type 120 m <sup>3</sup>
Part fixe annuelle	x	x	20	20
Part proportionnelle / m <sup>3</sup>	2,60	312	2,60	312
Redevance AERMC / m <sup>3</sup> Modernisation réseaux	0,16	19,20	x	x
Redevance AERMC / m <sup>3</sup> Performance assainissement	x	x	0,009	1,08
TVA	10 %	33,12	10 %	33,30
<b>TOTAL</b>		<b>364,32</b>		<b>366,38</b>

**Le Maire poursuit que les élus communautaires, par 25 voix pour, 8 contre et 7 abstentions, ont fait le choix que la redevance pour « performance assainissement » dans le cadre de la réforme des redevances des agences de l'eau soit fixée à 0.009 € HT/m<sup>3</sup>**

Les autres tarifs de l'assainissement collectif et non collectif restent inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** à compter du 1er janvier 2025 le montant de la redevance assainissement collectif composé comme suit :

Une part fixe de 20 € HT pour les abonnés raccordés aux réseaux d'assainissement collectif ;

Une part variable de 2.60 € HT/m<sup>3</sup> (tarif depuis le 01/01/2024) ;

**FIXE** à 0,009 €HT /m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er janvier 2025 ;

DIT que cette contre-valeur de la « redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif » est facturée et encaissée auprès des usagers du service public de l'assainissement

collectif et reversée à la communauté de communes, au titre de sa compétence pour le traitement des eaux usées, selon les modalités déterminées dans les conventions du mandat d'encaissement

→ AVENANT À LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ OU À UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT RELATIVE À L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE TRANSMISSION DES ACTES RELEVANT DE LA COMMANDE PUBLIQUE.

Le Maire explique que c'est une obligation de signer cet avenant qui a pour objet de prendre en compte l'extension du périmètre de transmission des actes concernant la commande publique de la Commune de Courzieu par voie électronique à la Préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant qui prendra effet à compter de sa signature par la Préfecture du Rhône

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention du 29/11/2017.

→ FIXATION DU PRIX DE VENTE DE 3 PANNEAUX « VILLES ET VILLAGES FLEURIS » 2 FLEURS À LA COMMUNE D'YZERON.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de COURZIEU a obtenu 3 fleurs au label des Villes et Villages fleuris. Elle va donc équiper les 3 entrées de ville de nouveaux panneaux.

Il propose de vendre les panneaux Villes et Villages fleuris 2 fleurs, désormais sans usage, à la commune de Yzeron au prix de 164€ HT le lot de 3 panneaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité fixe le prix de vente de 3 panneaux Villes et Villages fleuris au prix de 164 €HT.

→ REMBOURSEMENT À MAGALI ER RAFIQI DE L'ACHAT DES CARTES CADEAUX POUR LA REMISE DES LOTS DU CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2024.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal

qu'il y a lieu de délibérer pour rembourser l'achat des cartes cadeaux pour la remise des lots du concours de fleurissement 2024 à Madame Er Rafiqi 3ème Adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE de rembourser à Madame Er Rafiqi, la facture présentée pour un montant de 320€

→ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE « AMÉNAGER UN PREMIER OU DERNIER COMMERCE EN MILIEU RURAL » AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES.

Monsieur le Maire rappelle et présente au Conseil Municipal le projet de l'extension du Comptoir du Village :

Pour développer et pérenniser l'activité, tant économique que salariale et bénévole, le Comptoir a réellement besoin de pousser ses murs !

L'espace « bar » doit être agrandi (seulement 3 minuscules tables à ce jour) et mieux séparé de la partie épicerie qui a besoin également de plus de place.

La commune, propriétaire des murs actuels et de la place où se situe le bâtiment, souhaite donc pouvoir agrandir et aménager ce local.

La Région Auvergne Rhône Alpes accompagne les communes de moins de 5 000 habitants pour aménager un premier ou dernier commerce en milieu rural. Le projet ainsi envisagé pourrait être subventionné à hauteur de 30% par la Région Auvergne Rhône Alpes.

Monsieur Le Maire propose donc de déposer une demande de subvention au taux et plafond le plus large possible dans le cadre de l'Aménagement d'un premier ou dernier commerce en milieu rural auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité APPROUVE la réalisation du projet cité ci-dessus

APPROUVE les modalités de financement, AUTORISE Le Maire à déposer une demande de subvention au taux et plafond le plus large possible au titre « Aménager un premier ou dernier commerce en milieu rural » auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour le projet cité ci-dessus.

# RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

## COMMISSION RESSOURCES

### HUMAINES

→ Après avoir échangé avec le Sivom, l'annonce de recrutement d'un agent technique à mi-temps partagé avec le SIVOM de la Giraudière n'est plus à l'ordre du jour.

Une nouvelle annonce va paraître pour un recrutement d'un agent technique à temps plein avec une dominante pour l'entretien des espaces verts pour la commune de Courzieu.

Les entretiens professionnels annuels se sont déroulés en décembre.

## COMMISSION SOCIALE

→ Logement d'urgence :

Jusqu'à ce jour, les CCAS des communes de Courzieu et de Brussieu géraient ensemble un logement d'urgence sur La Giraudière encadré par une convention.

Suite à des changements sur la commune de Brussieu, cette coopération est devenue très compliquée en termes de gestion et de financement.

Le projet est donc de chercher un logement d'urgence propre à la commune de Courzieu.

→ BOX Solidaire de Noel :

Une vingtaine de BOX Solidaires ont été collectées au Comptoir du Village, un grand merci aux donateurs : des colis pour femme ou pour homme comprenant quelque chose de chaud, de bon, un divertissement, un produit d'hygiène ou de beauté et un mot doux pour apporter un peu de chaleur à des personnes qui en ont besoin.

Le Comptoir, en partenariat avec les Chaudrons du Cœur, a assuré la distribution de ces colis.

Une sortie cinéma à Vaugneray est proposées aux personnes seules le **2 Février**.

→ Un p'titemps :

C'est parti depuis le 13 Janvier !

La rencontre de tous les bénévoles des 5 communes participantes s'est déroulée ce mardi 21 janvier à La Salle Louis Besson regroupant une quarantaine de personnes.

Maintenant, le défi consiste à faire connaître ce

dispositif aux potentiels bénéficiaires de chaque commune. Il faut faire connaître ce service gratuit et faire comprendre aux personnes de ne pas hésiter à l'utiliser, il est vraiment fait pour cela.

Rappel :



Vous avez besoin d'un petit coup de main ponctuel, d'une visite ou autre accompagnement, ayez le réflexe = Un p'tit temps !

Un habitant bénévole volontaire viendra vous aidez

Vous êtes inscrits auprès de votre commune et vous avez besoin d'un service

**Appeler le 04 87 34 07 39**

ou se connecter sur la plateforme un p'titemps

<https://www.unptitemps.fr>

→ Frigo Solidaire :

Le Frigo et le placard solidaire ont été triés, le changement de Frigo devient très urgent, La Mairie envisage un changement de place, le Frigo pourrait être déplacé en bas de la Salle polyvalente.

## POLICE PLURI COMMUNALE

→ Une trappe a été posée par la SPA à la Buissonnière pour capturer le chien errant depuis plus d'un mois. Les habitants du hameau ont été avertis en amont de bien garder leur chien chez eux.

## SCOLAIRE

→ La classe de Cm1/Cm2 a été retenue pour la session 2024/2025 du parlement des enfants.

Une rencontre est prévue avec le député de la circonscription Thomas GASSILLOUD et les enfants ce **jeudi 30 janvier** à l'Ecole.

## BIBLIOTHEQUE

→ Le rapport d'activité de la bibliothèque sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

## COMMISSION FLEURISSEMENT

- La prochaine commission aura lieu le **lundi 3 février** à 19h00 en mairie.  
La Remise des prix au siège de la Région aura lieu le 18 février 2025 pour le Prix Villes et Villages Fleuris 3ème Fleur et pour le prix régional de préservation de la Biodiversité.
- Deux dépôts sauvages ont été repérés :  
Un dépôt sauvage à St Bonnet, en limite de Chevinay. Un rdv est pris pour observer les lieux et agir en conséquence.  
NB : suite à ce RDV qui a eu lieu samedi 25 janvier, une journée collective coorganisée par Courzieu et des bénévoles de Chevinay pour dépolluer ce site a été planifiée samedi 1er mars. RDV à 8h00 devant le château de St BONNET. Faites connaître votre intention d'y participer auprès du secrétariat de mairie et venez équipé de bonnes chaussures et de gants.  
Un dépôt sauvage signalé vers le Chatelard sera également visité.

## COMMISSION TOURISME ET PATRIMOINE

- Dans le cadre du dossier Leader déposé le 14 septembre sur le Portail des aides, les dépenses vont pouvoir être engagées concernant les différents projets prévus : Totem de réparation vélos, le four Pabanal etc...
- Le petit local à droite de l'entrée sous le porche de l'Eglise a été vidé et nettoyé pour accueillir très prochainement l'ancienne horloge de l'Ecole de Courzieu et sa vitrine holographique.

## COMMISSION VOIRIE

- Les travaux en cours :

Centre bourg : Le garde-corps et la rampe ont été posés par l'Atelier des Garelles et le grenailage des enrobés sera réalisé la dernière semaine de janvier par EUROVIA.  
Entretien des différents massifs le long de la route D50 avec taille des arbustes réalisés par l'Entreprise JACQUARD.  
Enlèvement des guirlandes posées pour les fêtes.  
Re-fixation de poteaux supportant des balises de trail et de rando

Nettoyage du village avec la Balayeuse très prochainement  
Des devis sont en cours pour sous-traiter le curage des fossés et l'entretien des chemins.

- Projet apaisement de la circulation dans la traversée du bourg  
Suite à la réponse du département, des corrections seront apportées et des demandes de devis seront faites pour pouvoir déposer un dossier de demande de subvention au titre des « Amende de police » dès ce printemps.

## COMMISSION URBANISME

- Extension du bourg :  
L'Aménagement de l'entrée du lotissement La Croix Rousse est en cours d'étude.

## COMMISSION BÂTIMENT

- Comptoir du Village :  
Une rencontre avec DODEKA, la maîtrise d'œuvre, a eu lieu mercredi 15 janvier ce qui a permis d'échanger entre le Comptoir, la Mairie et la maîtrise d'œuvre sur l'aménagement intérieur et de déterminer ce qui est réalisable ou non.  
Suite à un travail mené par l'Association pour aménager au mieux les lieux en fonction de leur besoin, DODEKA va présenter un avant-projet et une nouvelle estimation du coût des travaux.

Concernant la future organisation de l'ouverture du commerce durant les travaux, il y a de fortes chances que le commerce se délocalise à partir de fin septembre 2025 à la Salle Polyvalente.

Le groupe de climatisation existant est à remplacer.

- Salle Louis Besson : La fuite de gaz réfrigérant étant minime, elle n'a pas été trouvée par l'entreprise CEREFROID. Le chauffage fonctionne de nouveau à la suite d'un apport complémentaire de gaz réfrigérant.
- Salle Polyvalente : Suite à une location « frauduleuse » c'est-à-dire pour un faux motif, la salle a subi quelques dégradations ayant nécessité la retenue des cautions. De nouvelles clauses seront rajoutées dans les contrats de location afin de se prémunir de telles surprises à l'avenir.

→ Maison Delorme : Un devis pour changer 2 fenêtres a été validé.

→ Eglise : Le SYDER viendra début février afin de remédier aux divers soucis d'éclairage public sur le pourtour de l'Eglise.

## FINANCES

→ Deux dossiers DETR 2025 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) ont été déposés.

L'un concerne l'acquisition d'un minibus électrique pour le transport scolaire et le transport solidaire intra communal « la baladeuse » sur la commune de Courzieu

Et l'autre la réhabilitation des deux terrains de tennis

→ Très prochainement, un dossier « Fonds régional commerce et artisanat aménager un premier ou dernier commerce en milieu rural » sera déposé sur le portail de la Région Auvergne Rhône Alpes pour financer l'Extension du Comptoir du Village.

## COMMISSION COMMUNICATION



Le site courzieuaventure.fr est en ligne et le site administratif de la Mairie est toujours existant. Une actualisation de ce dernier est nécessaire et des liens avec le nouveau site sont en place afin de le promouvoir.

Deux pages Facebook et Instagram ont été créées.

Un devis a été signé pour le référencement du site, c'est-à-dire, améliorer sa visibilité lors des recherches internet.

Une réflexion est en cours pour une signalétique dans le village reprenant la Marque Courzieuaventure.

## DELEGATIONS EXTERIEURES

→ Maison de santé : L'achat du tènement par EPORA pour le projet de la Maison de Santé s'est finalisé le 19 décembre 2024.

Une réunion est prévue avec EPORA pour faire un point d'étape.

Une rencontre sera organisée avec les professionnels de santé du secteur.

→ POMPIERS :

Une rencontre Pompiers-Elus est prévue vendredi **31 janvier 2025** à la Caserne de Courzieu. Le but de cette réunion est de présenter l'activité opérationnelle pour l'année 2024, de parler du recrutement, et des activités qui auront lieu cette année 2025.\*

→ SYDER :

La mise en place de l'éclairage montée de la Gorge sera réalisée.

La télégestion pour régler à distance les heures d'éclairage public ne fonctionne pas pour le moment. Le SYDER s'engage à revenir vers la commune.

→ SIPAG : Les inscriptions pour l'activité Gym du SIPAG est toujours possible et pour un coût à moitié prix à partir du premier février.

→ INFO :

Une permanence du député aura lieu le jeudi 30 janvier 2025 après midi en Mairie de Courzieu.

Par ailleurs Mr Le Député Thomas Gassilloud et son équipe devraient terminer leur tour de la circonscription à vélo sur la commune de Courzieu le vendredi 27 juin 2025. Un moment convivial est prévu au Comptoir du Village. Cet événement avait été annulé l'année dernière suite à la dissolution de l'Assemblée nationale.

Fin de séance à 22h20

**Prochain conseil Municipal :**  
le mercredi 19 Février 2025 à 20h00

  
Le Maire  
Jean-Bernard CHERBLANC

Secrétaire de séance



